

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Réponse à l'enquête publique Méthaniseur NECC

De : Jean-Claude DANIEL <jeanclaudedaniel52@orange.fr>

Date : 03/04/2024 14:32

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La préservation des paysages , le tourisme, la gestion des risques, la santé, le logement et l'habitat, les modalités du développement économique, l'activité agricole et l'artificialisation des sols, etc...autant de sujets d'importance passés au crible de l'analyse et de la cohérence territoriale par les collectivités et l'Etat du grand bassin de Chaumont au cours des dernières années

Parmi les nombreux documents citons :

Le schéma de cohérence territoriale du bassin de Chaumont et de son intercommunalité (Scot) voté en 2019

La lecture du rapport d'enquête Scot est instructif (pages 19 et 20 par exemple)

Le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) voté par la Région, outil de retranscription du projet de territoire

Le PLUIH Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) 2023

La charte du Parc National

A quoi bon débattre et délibérer pour élaborer un tel outillage territorial si les collectivités et l'Etat ne s'en saisissent pas pour exprimer, de manière concertée, un refus net - comme l'a fait le Conseil municipal de Chaumont- alors qu'ils sont saisis de ce projet de méthaniseur NECC, qui sous couvert de projet « agricole » est en réalité un projet industriel, mal situé (au-dessus du port de la Maladière alors que Chaumont est porte du parc naturel national), en dehors des zones de développement économiques, et qui condamnera par sa taille les projets agricoles plus modestes et éco-conçus qui pourraient, dans une réelle dimension agricole, être utiles ailleurs sur ce territoire. Où est la cohérence territoriale?

Jean-Claude DANIEL

ancien député-maire de Chaumont

06 80 62 85 47